

La Ville de Caussade : Tarn-
et-Garonne : ses vicomtes et
ses barons / Firmin Galabert,
Louis Boscus,...

Galabert, Firmin (1848-1935). Auteur du texte. La Ville de Caussade : Tarn-et-Garonne : ses vicomtes et ses barons / Firmin Galabert, Louis Boscus,.... 1908.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Après la Révolution

La Révolution avait été loin d'être une ère de prospérité : minoteries, filatures, chapelleries s'étaient fermées, l'industrie était morte et l'aisance avec elles. Le maire de l'an X Lacoste-Monlausur avouait (1) *que parmi nos cultivateurs propriétaires à peine y en a-t-il vingt hors de besoin ; les métayés à demi-fruits, sont presque tous dans la détresse et à la charge des propriétaires de ces biens.*

Voici un tableau de l'état agricole, tel qu'il ressort des notes de ce magistrat intelligent.

Indépendamment des biens nationaux que les acquéreurs avaient déjà défrichés, l'œuvre du déboisement, commencé depuis vingt ans, était si avancé qu'il restait à peine cent quarterées de bois.

Quant aux terres arables sur une superficie de 8567 quarterées 2 boisseaux 10 onces, à peu près 200 quarterées étaient complantées en vignes sur les côteaux au levant et au midi, et produisaient 500 barriques de vin d'un titre assez faible. 600 quarterées de prairies naturelles donnaient 12000 quintaux de foin, quantité insuffisante pour la nourriture de 302 paires de bœufs, 51 paires de vaches, plus 200 taureaux ou génisses. Il y avait encore 160 chevaux ou juments poulinières qui n'étaient servies que par des baudets ; c'est pourquoi l'on réclamait l'entretien, comme sous l'ancien régime, d'un beau cheval de haras.

(1) Arch. de Caussade. *Tableau statistique de la Commune de Caussade, dressé le 10 prairial an IX*, non classé.

Dans la vallée, 2745 quarterées d'excellentes terres étaientensemencées alternativement en blé d'excellente qualité, ou en autres céréales telles que maïs, fèves ou menus grains. Outre le jardinage, une certaine partie de terres au bord des rivières produisait du chanvre.

Il n'y avait pas de grands domaines, mais un grand nombre de petits, ou métairies, ainsi appelées parce qu'elles étaient cultivées à demi-fruit par des bordiers ou métayers.

Dans ces domaines qui comprenaient les terres des 3°, 4°, 5° et 6° degrés, le propriétaire laissait au colon la paille et le foin pour la nourriture du bétail ; il fournissait de plus le tiers ou même la moitié de la semence, et même les engrais, sans compter les frais de métiviers ou ouvriers qui levaient la récolte. Le bétail à laine ou à cornes constituait, avec la volaille dont l'espèce est renommée, le revenu le plus clair de ce genre d'exploitation ; les moutons étaient achetés jeunes au prix de 8 à 10 francs, et engraisés pour la boucherie.

Il y avait environ 400 quarterées de terres ingrates, surtout dans les sections de Saint-Sernin, la Bénèche, le Colombier, qui, à défaut de chemins ruraux et surtout d'engrais que leur refusait le paysan peu aisé, produisaient en blé tous les deux ans, à peine le double de la semence.

Enfin 262 quarterées de terres à peu près stériles étaient classées dans les 6°, 7° et 8° degrés. Restait 62 quarterées de terres en friche, bonnes tout au plus pour pacages.

On comptait en ville 114 propriétaires, 146 artisans aisés, 241 artisans vivant au jour le jour, 107 manœuvres.

La valeur des terres était appréciée selon les degrés et les proportions ci-contre ;

Au 1 ^{er} degré forcé, 29 quarterées 1 pugnerée 2 boisseaux 12 onces produisaient 88 livres																								
par quarterée, ce que la culture à demi réduisait à 44 livres =.....										1.294	liv.	11	sous	3	den.									
Au 1 ^{er} degré, 47 quart. 2 pugn. 3 bois. 1 once à 72 liv.. réduit à 36 liv. =.....										1.736	»	17	»	9	»									
»	2 ^e	»	2.668	»	3	»	2	»	11	»	56	»	»	26	»	=.....	69.401	»	17	»	4	»		
»	3 ^e	»	1.750	»	3	»	1	»	10	»	40	»	»	20	»	=.....	35.017	»	0	»	-	»		
»	4 ^e	»	2.384	»	1	»	1	»	8	»	28	»	»	14	»	=.....	33.388	»	16	»	3	»		
»	5 ^e	»	1.084	»	3	»	0	»	12	»	16	»	»	8	»	=.....	8.678	»	7	»	6	»		
»	6 ^e	»	538	»	3	»	1	»	4	»	10	»	»	5	»	=.....	2.694	»	2	»	9	»		
»	7 ^e	»	51	»	2	»	3	»	11	»	8	»	»	4	»	=.....	206	»	18	»	5	»		
»	8 ^e	»	10	»	2	»	1	»	5	»	4	»	»	2	»	=.....	21	»	6	»	7	»		
<hr/>																								
8.567 quart. 0 pugn. 2 bois. 11 onces donnent un revenu net de.										152.431	liv.	18	sous	5	den.									
La valeur locative des maisons de la ville était portée à la somme de										19.372	»	16	»	2	»									
»	»	»	de la campagne... ..							300	»	0	»	0	»									
»	»	»	des moulins et usines							2.000	»	0	»	0	»									
<hr/>																								
										174.104	liv.	14	sous	7	den.									

343

Cette somme représentait le revenu net des frais de culture et d'entretien ; elle servait de		
base à l'imposition foncière, qui s'élevait, pour l'an X (1802), à.....		32.280 fr. »
L'imposition mobilière à.....		4.071 60
Et les frais communaux à.....		4.280 »
		<hr/>
TOTAL.....		46.631 fr. 60

La commune était alors tributaire des lieux voisins pour le vin et le bois ; il n'y avait pas suffisamment de pâturages pour le bétail, et le cultivateur ne pratiquait pas les prairies artificielles. La journée d'homme était à 20 sous, celle de la femme à 10 sous ; en été on ajoutait 10 sous ou la nourriture. Il est sûr que la vie alors n'avait pas atteint la cherté d'aujourd'hui : le blé valait 20 livres les 100 kilos ; les maïs, orges, fèves, seigles, 12 livres ; le pain était à 0,18 centimes la livre, le bœuf 0, 20, le veau et le mouton 0, 40. Pour 1 fr. 50 on avait une paire de poules ; une paire de poulets coûtait moitié moins. Le vin de Montauban ou de Cahors était coté 1 fr. 50 la velte, soit 1 sou le litre. La population était formée en partie d'un afflux d'immigrants de l'Auvergne ou du Limousin, venus pour leur commerce et retenus par la situation heureuse de la ville et les hasards de la vie.

Le caussadais était affable ; d'une bonne foi scrupuleuse dans les marchés, il avait de grandes aptitudes pour le commerce. Il aimait à manger de bon pain, de bonne soupe, et il ne se contentait pas d'eau dans les repas d'hiver. Le papier-monnaie avait développé en lui le goût de la dépense ; aussi la cherté des denrées dans les années qui suivirent, lui rendit quelque peu dures les privations.

La femme, diligente et très industrielle, se livrait à un petit commerce, se contentant d'un léger bénéfice et l'appelant souvent par son activité. Accorte et d'une propreté allant presque au luxe, elle portait le fichu d'indienne à la Marie-Antoinette, et le bonnet-linge ou grecque, au lieu de la *togno* du Haut-Quercy, aujourd'hui à peu près disparue. La femme du riche *pagés* portait le corsage croisant par devant, dit *jacouti*, orné d'une aiguillette en cuivre où s'attachait la quenouille garnie ; le fichu laissait voir le col en mousseline de la chemise qui s'épanouissait en bouillons discrets ; le bonnet blanc était presque entièrement recouvert d'un chapeau de paille jaune, montant, sans bords, muni d'un petit couvre-nuque, rappelant de loin, à une époque où tout était à la grecque, le casque classique de Minerve.

Les hommes du peuple portaient l'habit à basque, en bure

ou en gros drap, la culotte courte, à pont-levis retenu par trois boutons ; la chemise blanche en grosse toile de ménage, ouverte ou retenue par une lie blanche, débordait sur le collet haut et sans cravate.

Les souliers étaient ornés de boucles de cuivre et les cheveux retenus dans le dos par un nœud de ruban.

A cette date on remarquait, dans toutes les classes moins de morgue et de suffisance qu'aux mauvais jours : la classe populaire ayant perdu son aisance, *aimait mieux revenir sous l'ancienne dépendance des hommes riches, que de vivre d'emprunts ruineux. L'urbanité française* reparaissait ; les besoins et les rapports journaliers ramenaient entre les citoyens *la concorde froissée par tant de dénonciations et de haines ;* et enfin le libre exercice des cultes *tranquillisait tous les citoyens, surtout les femmes qui ont plus d'influence qu'on ne croit sur l'opinion publique.*

L'opinion appelait de tous ses vœux la réouverture des minoteries et des filatures fermées, qui occupaient jadis de nombreux ouvriers et ouvrières.

Au moment où Lacoste-Monlausur, maire de l'an X, se faisait l'écho de ces desiderata, naissait à Septfonds une industrie qui constitue la fortune de cette ville et en partie celle de Caussade. Moyennant quelques sous, des marchands achetaient aux foires du pays, les tresses en grosse paille du Causse, et les transformaient en *pailloles* (1) et en chapeaux d'hommes. Dès lors la femme des champs à la veillée, la bergère à son troupeau eurent le moyen de gagner un supplément de journée, et les ouvriers et ouvrières de Caussade remplirent les manufactures qui ont aujourd'hui une réputation européenne (2).

(1) La paillole, chapeau de femme, qui tend à disparaître, est encore porté dans les campagnes reculées ; légèrement cambré et à bords abaissés, il est orné d'un large ruban de velours flottant qui au besoin sert de mentonnière.

(2) Les six manufactures Rey cousins, Rey-Pontier, Bouzinac, Etienne, Moysset, Chaubard & Arnald, y compris la succursale Rey à Septfonds, occupent en pleine saison 1000 à 1200 ouvriers des deux sexes, et les transactions atteignent le chiffre de trois millions.

Il est vrai que les pailles fines exotiques, de riz d'Italie, les fibres de Panama, du Japon, de la Malaisie ou de Madagascar ont remplacé la paille de blé. Dans le siècle qui vient de finir, et surtout depuis 50 ans, l'essor industriel a été considérable ; aussi nombre de paysans ont quitté la glèbe pénible pour aller en ville et travailler sans effort, mari et femme, aux cha-peaux.

Devant le manque de bras, les machines agricoles remplacent peu à peu la main-d'œuvre ; dans ce changement tout un côté poétique s'en va, et peut-être le côté moral n'y gagne pas. Jadis les estivandiers et les moissonneurs faisaient retenir la vallée de leurs chansons, en donnant la réplique au chant aigre des cigales ; jadis les fléaux tombaient en cadence sur l'aire. Il est fini maintenant le dépiquage au fléau ; il a été détrôné par le dépiquage à la *liso* ou rouleau de pierre, lequel est détrôné à son tour par le dépiquage à la vapeur.

Aussi bien pourquoi élever artistement l'édifice du gerbier ? pas n'est besoin de le préserver des pluies de septembre, attendu qu'en un jour ou deux le dépiquage est terminé. Adieu la *paillado*, cette fête qui réunissait tout le personnel de la moisson, quand l'héritier du *pagés* avait dans ses jeunes bras soulevé la dernière et légère gerbe : comment pourrait-on danser gaiement, quand le monstre de fer exige toutes les forces de ceux qui le servent, et que les servants sont noirs de fumée et de poussière ? Et les grosses meules de paille sont rapidement dressées, non loin des hangars où s'abritent en plus grand nombre les instruments de labour et les charrettes.

Dans la plaine et sur les côteaux, poussent les blés de qualité supérieure. Le lin est une culture totalement disparue ; par contre, la pomme de terre dont, à la Révolution, les paysans de Monteils refusaient quatre sacs de semence fournis par l'État, occupe une grande part dans l'alimentation (1).

(1) Le refus persistant de la culture de la pomme de terre provenait en partie de ce que l'État exigeait le remboursement en nature de froment. Le premier qui, à Caussade, consentit à cette culture fut... Linon ; au terroir de Lavaur, il sema le précieux tubercule poussé qu'il fut par le dépit de voir ses maïs hâchés par la grêle.



*PAGÈSO D'AUTREFOIS, COIFFÉE DE LA PAILLOLE.
Anne RUAMPS, née à la Vèle, Cne de CAUSSADE,
le 16 floréal, an VI (d'après le tableau de BERGÈS).*

A peu près disparu le noyer, devant une exploitation intense ; presque disparus l'aulne ou *vergne*, le frêne, l'érable. Le long de la rivière, de nombreux peupliers lèvent encore leur tête altière, mais dans le *caussé* les arbres sont clairsemés : plus de chênes à haute futaie ; il reste seulement des *garrouilles* ou taillis et des *garrics* ou chênes étêtés, à l'ombre desquels pousse la truffe, ce cryptogame parfumé, que le paysan madré enveloppe dans une forte gaine de terre rouge, avant de le porter au marché.

Dans la plaine on rencontre toutes les cultures, même la vigne dont l'habitat exclusif était jadis le penchant des côteaux.

Dans la vallée sont les belles prairies que séparent les haies vives ; on rencontre çà et là quelques chênes séculaires au panache superbe ; le long des grandes routes les platanes ont remplacé les ormes de jadis, et forment un ruban vert qui s'allonge indéfiniment, offrant l'ombre en été, en hiver une boue gluante et caustique comme la chaux. Dans le *causse*, les champs sont clôturés par les *lauses* ou larges dalles extraites des carrières de Dardenne, près des onze dolmens, témoins décrépits et gélifs de la religion funéraire des Gaulois, nos aïeux.

Sur un territoire emprunté partie à la plaine argileuse, partie au *causse* pierreux, les maisons rurales ont été bâties selon un double type ; celles de la plaine, en briques, ont tous les services au rez-de-chaussée, précédées d'un hangar ou auvent sur lequel s'ouvre au milieu la cuisine, avec une chambre aux deux bouts. Dans le *causse*, le rez-de-chaussée sert d'étable et de décharge, l'habitation est au premier et on y accède généralement par un *balet* ou perron à grandes marches et qui est quelquefois couvert. A quelques pas, dans le *couderc*, ou terrain vague, s'élèvent les pigeonniers que les paysans se sont hâtés de multiplier, après les avoir maudits sous l'ancien régime (1).

(1) *Les maisons types*, avec une introduction par A. de Foleville. — Paris, Leroux, 1894, 2 vol. in-8°. Voir, à la XI notice, *Les maisons-types de*

Tel est l'aspect des maisons du pays, mais dans ces demeures la vie de famille a cessé. Elles ne sont plus les veillées, où voisins et amis se réunissaient pour *despeloufa* et pour *denougaila* (égrener le maïs et ouvrir les noix), avant de porter le maïs au marché et les cerneaux au *treil* ou pressoir. Elles ne sont plus les veillées où les *méninos*, tout en filant, disaient les contes naïfs, et où les vieux racontaient leurs exploits des grandes guerres.

Les familles patriarcales sont, maintenant réduites : jadis maîtres et serviteurs trouvaient à peine place devant les cheminées monumentales, comme celles de Sol, de Bénech ou de la *Borio-Grando* où brûlaient les arbres entiers ; autour de la table en bois de noyer, montée sur quatre pieds robustes, venaient, sur des bancs polis par un long usage s'asseoir maîtres et serviteurs ; aux jours des *carretges* (transports gratuits de matériaux), les bouviers amis s'y asseyaient aussi. Un certain luxe (est-ce le vrai ?) a pénétré ces demeures ; au moins une pièce de l'appartement a des papiers peints et une cheminée minuscule ; mais elle n'a plus les meubles solides à panneaux à pointe de diamant, ils sont relégués dans les greniers avec les coffres d'antan.

Telle est maintenant la population urbaine : toujours industrielle, amie du luxe et du plaisir, dépensant peut-être un peu sans compter, insouciant de l'avenir. Dans ce milieu industriel le traditionnisme a vécu : vieilles coutumes, vieux costumes, Noël patois, chansons anciennes ne sont plus. Il y a une quinzaine d'années, les pauvres de la ville, groupés devant les maisons riches, disaient aux jours d'aumône hebdomadaire, une prière en patois assonancée, intitulée *la Berbo-Dious* (*Verbum Dei*), dont on retrouve des variantes dans toute la région du sud-ouest : Notre-Seigneur, du haut de la croix, qui est un abrégé de la doctrine catholique, montre une âme en

peine auprès de ce passage étroit où les sauvés seuls peuvent passer, tandis que les damnés s'écrient : « Monsieur mon père, Madame ma mère, pourquoi, quand j'étais enfant, ne m'avez-vous pas enseigné la doctrine catholique ? »

La fin est une invitation à réciter cette prière.

Cal bol entendré la Berbo-Dious ?
Uno croux dabans Dious,
Uno croux qu'es tan bèlo
Qué fa failli lou cèl amai la tèrro !
Nostre Segne y es dabans ;
Ame sas plagos e soun sang
Crido sous pichous èfans :
« Belès beyre uno peno prèp de yo
Per passa aquelo palanqueto
Tan estrexeto
Coumo lou pièl de ma tèsteto :
Lou salbatx y passaran
E lous damnatx nou pouiran,
Cridaran,
Bramaran :
« Sègnur dé paire,
« Sègnuro dé maire,
« Ount èri yo quand èri pichenet
« Que m'ensegnèsses pas la Berbo-Dious? »

Qui la sap et qui l'ensegno
De soun cors nou passo peno ;
Qui la sap et qui la dis
S'en ba tout dretx en Paradis.

Maintenant cette prière n'est plus qu'un souvenir ; nous le notons avant qu'il disparaisse.

Cet échantillon nous montre que l'idiome local est moins grossier que celui du Haut-Quercy ; il renferme moins de finales en o, et il se rapproche par là, du languedocien.

Le recensement du 28 février 1793 avait donné les résultats suivants :

La ville et les faubourgs.....	2.869	habitants
La paroisse de Saint-Martin de Cesquières.....	235	»
La paroisse de Colombier.....	253	»
Le Pech du Coudoumié.....	52	»
La paroisse de Saint-Pierre de Milhac.	188	»
» Saint-Sernin de Montevols.....	208	»
» Saint-Pierre de Lherm ou la Bénèche.....	315	»

TOTAL..... 4.120 habitants dont 738 citoyens actifs et 462 éligibles au conseil municipal (1).

Le recensement du 28 prairial an VIII (17 juin 1800) donna 4.011 âmes, plus 131 défenseurs de la patrie qui étaient aux armées; total 4.153 (2). Y avait-on compris le Condoumié? Nous ne le croyons pas.

A l'heure qu'il est, la population communale a considérablement augmenté en ville, non par la natalité, mais grâce à l'immigration causée par les manufactures; si ce mouvement continue, avant peu d'années elle atteindra 6.000 âmes; la colonie étrangère, composée en majeure partie d'Italiens comprend 24 personnes.

Lorsque en 1790, eut lieu la nouvelle organisation administrative, le canton de Caussade ne comprit que les communes de Caussade, Septfonds, Monteils, Lavaurette, Cayriech, Saint-Martin de Caussenilles et Saint-Cirq.

Réalville, devenu chef-lieu de canton malgré les efforts des Caussadais, et maintenu à ce rang grâce à l'appui de Jean Senilh, qui fut membre du directoire du département, comprenait les deux seules communes de Réalville et de Cayrac. Le canton de Mirabel ne comprenait également que deux communes, Mirabel et l'Honor-de-Cos. Le sénatusconsulte du 2 novembre 1808, qui créa le département de Tarn-et-Garonne, amena le remaniement de ces circonscriptions cantonales; Mi-

(2) Archives communales de Caussade.

rabiel et Réalville perdirent leur rang de chef-lieux de canton, et le canton de Caussade fut alors composé des communes suivantes :

Réalville, Mirabel, Cayrac, Monteils, Saint-Cirq, Septfonds, Saint-Georges, Cayriech, Lavaurette et enfin Saint-Vincent d'Antéjac érigé en commune en 1854.

Nous arrêtons ici notre récit au seuil du dix-neuvième siècle, dont nous ne relaterons que deux événements, le passage du pape et celui des troupes anglaises en 1814.

C'est le 1^{er} février que Pie VII, quittant sa prison de Fontainebleau, après la chute de Napoléon, et rentrant à Rome, traversa notre ville. Son carrosse, trainé par quatre chevaux blancs, s'arrêta après avoir passé le pont de la Lère ; le curé Fonsagrives se présenta à la portière, et exprima brièvement les sentiments de joie et de profond respect de son troupeau. La population, massée sur la place de l'hôtel de ville et dans toutes les rues qui y débouchent, ne montrait qu'une mer de têtes ; balcons et fenêtres étaient noirs de monde et l'on voyait des spectateurs et des curieux jusque sur les toits ; tous faisaient éclater leur joie par des vivats. Le pape fit quelques pas durant le relai ; pendant que la foule courbait son front sous la main bénissante, (1) Pie VII ne se lassait pas d'admirer la foi vive d'un peuple à qui la Révolution n'avait pu enlever le sentiment religieux ; ici comme ailleurs, ces mots sortirent de sa bouche : *Quanta fides in Gallia !*

Peu après la bataille de Toulouse, ce fut, au mois de mai, le passage du général anglais Wellington avec son corps d'armée ; la ville redoutait les désordres d'une soldatesque effrénée et craignait même le pillage ; les habitants furent agréablement surpris de la parfaite discipline des troupes, non moins que de

(1) *Souvenirs de Marthe Defeytes, veuve Clément Nègre, qui fut témoin de la scène, étant portée sur l'épaule de son père.*

la générosité de l'intendance qui paya largement et sans compter les denrées réquisitionnées ; tous les fournisseurs firent des affaires d'or (1).

Et maintenant, Caussade la belle, dilate ton enceinte, agrandis tes manufactures, va chercher les matières premières sous tous les climats, exporte au loin tes produits ; en avant par le travail vers le progrès, avec la grâce de Dieu !

(1) F. Salèles. *Quelques notions historiques...*, et les souvenirs des vieillards transmis par la tradition.



PIÈCES JUSTIFICATIVES